



Le champ d'action d'un avocat...

Par **jn30**, le **27/02/2009** à **12:55**

Bonjour, voici ma situation; car je me pose une question qui se réfère plutôt au code déontologique des avocats, à savoir : mon père est actuellement en procédure de divorce avec sa femme, il est défendu par un avocat que l'on appellera Maître X. Ce même Maître X se trouve être aussi l'avocat de mon adversaire dans une procédure que je l'ai lancée au tribunal d'instance (proximité). Peut-il jouer sur les deux tableaux en même temps? D'avance merci de m'éclairer!

Par **Tisuisse**, le **27/02/2009** à **13:59**

Bonjour,

La réponse est NON. Demandez au Bâtonnier de vous trouver un autre avocat car un avocat ne peut pas représenter et le demandeur et la partie adverse.

Par **sacha06**, le **27/02/2009** à **16:05**

BONJOUR,

Si j' ai bien compris ce même avocat représente votre père dans un divorce et le même avocat dans une autre procédure vous concernant ?

Si c'est le cas oui car ces deux procédures sont différentes, mais pas avec les mêmes clients. Si c' était avec sa femme alors non un avocat ne peut pas représenter les deux mêmes clients pour la même affaire.

Avis non juridique, je ne suis pas avocat, pour confirmé veuillez vous adressez par téléphone a l'Ordre des Avocats il vous diront dessuite.
cordialement